

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-03-196
Compte administratif et compte de gestion 2023

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à l'école La Renverse, 14, rue Alexandre Bachelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine délégué à la culture et au patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD, suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER représenté par Carole SPADA

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI représentée par Jean-Jacques PAYSANT

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Madame Valérie SENGHOR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 6
- Votants : 19

Compte de gestion et compte administratif 2023

Délibération n° **2024-04-196** du 26 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l’arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d’Ile-de-France portant création de l’Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l’arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d’Ile-de-France portant modification de l’Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l’Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023 des Ateliers Médicis présentés à l’appui de ce rapport (annexes n° 2 et 3).

L’exercice 2023 s’est déroulé en termes financiers conformément aux prévisions budgétaires auxquelles deux décisions modificatives ont permis de procéder à des ajustements.

Néanmoins, **le solde d’exécution de la section d’exploitation s’élève à – 207 651,09 euros (3,5% du budget).**

Précisons que **les Restes à réaliser** s’élèvent à 2 000 000 € et concernent pour l’essentiel le programme Création en cours. Comme pour les années précédentes, les recettes de l’édition 8 sont perçues dès l’engagement des actions à l’automne de chaque année scolaire alors que la réalisation s’échelonne jusqu’en juillet de l’année suivante.

Le résultat net de fonctionnement à reporter sur 2024 se monte à 162 745,34 €. Ils financeront un autofinancement de 100 000 € pour le futur lieu ainsi que différents projets et activités.

EPCC ATELIERS MEDICIS - EPCC ATELIERS MEDICIS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 424 132,97	3 217 028,13	138 216,92	2 000 000,00	68 887,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 429 079,46	2 299 533,15	72 090,33	0,00	57 455,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 250,00	4 654,96	1 078,39	0,00	13 516,65
Total des dépenses de gestion courante		7 872 462,43	5 521 216,24	211 385,64	2 000 000,00	139 860,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 500,00	839,00	0,00	0,00	26 661,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 899 962,43	5 522 055,24	211 385,64	2 000 000,00	166 521,55
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections	266 451,00	266 450,80			0,20
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		336 451,00	266 450,80			70 000,20
TOTAL		8 236 413,43	5 788 506,04	211 385,64	2 000 000,00	236 521,75
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	32 054,08	1 300,29	0,00	-33 354,37
70	Ventes produits fabriqués, prestations	101 080,00	117 693,60	774,99	0,00	-17 388,59
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 617 437,00	5 307 951,32	162 960,00	0,00	146 525,68
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,01	0,00	0,00	-1,01
Total des recettes de gestion courante		5 718 517,00	5 457 700,01	165 035,28	0,00	95 781,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 505,30	6 500,00	0,00	-22 005,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 718 517,00	5 473 205,31	171 535,28	0,00	73 776,41
042	Opérat* ordre transfert entre sections	147 500,00	147 500,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		147 500,00	147 500,00			0,00
TOTAL		5 866 017,00	5 620 705,31	171 535,28	0,00	73 776,41
Pour information		2 370 396,43				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Concernant la section d'investissement, comme l'année précédente la majorité des dépenses concerne le futur lieu, dont la pose de la première pierre est prévue cette année.

Nous avons investi pour les activités courantes de l'établissement (matériel scénographique, logiciels notamment) à hauteur de 100 375 euros.

Les Restes à réaliser pour un total de 2 797 409,43 € concernent les crédits prévus par anticipation pour le futur lieu à l'exception de 1300 euros qui concerne le chapitre 27.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	5 405 079,94	1 721 765,84	2 758 532,82	924 781,28
21	Immobilisations corporelles	135 997,61	100 370,55	0,00	35 627,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 163 672,59	0,00	37 576,61	1 126 095,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 704 750,14	1 822 136,39	2 796 109,43	2 086 504,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	136,30	1 300,00	63,70
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 500,00	136,30	1 300,00	63,70
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 706 250,14	1 822 272,69	2 797 409,43	2 086 568,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	147 500,00	147 500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	147 500,00	147 500,00		0,00
	TOTAL	6 853 750,14	1 969 772,69	2 797 409,43	2 086 568,02
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	795 000,00	2 550 000,00	0,00	-1 755 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	795 000,00	2 550 000,00	0,00	-1 755 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	795 000,00	2 550 000,00	0,00	-1 755 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	70 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	266 451,00	266 450,80		0,20
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	336 451,00	266 450,80		70 000,20
	TOTAL	1 131 451,00	2 816 450,80	0,00	-1 684 999,80
	Pour information	5 722 299,14			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits annulés.

Résultat

Le résultat du compte administratif des Ateliers Médicis pour l'année 2023 se présente comme suit :

BALANCE GÉNÉRALE

COMPTE ADMINISTRATIF 23 - Résultat de l'exercice		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	5 999 891,68 €	5 792 240,59 €	(207 651,09 €)
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BS 2023)		2 370 396,43 €	2 370 396,43 €
	Résultat à affecter			2 162 745,34 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 969 772,69 €	2 816 450,80 €	846 678,11 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BS 2023)		5 722 299,14	5 722 299,14 €
	Solde global d'exécution			6 568 977,25 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement	2 000 000,00 €		(2 000 000,00 €)
	Investissement	2 797 409,43 €	0,00 €	(2 797 409,43 €)
				(4 797 409,43 €)
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)		12 767 073,80 €	16 701 386,96 €	3 934 313,16 €
Reprise 2023	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		100 000,00 €	
	Report en fonctionnement en Recettes 002		2 062 745,34 €	
	report en investissement 001		6 568 977,25 €	
Excédent net fonctionnement			162 745,34 €	3 934 313,16 €
Excédent net Investissement			3 771 567,82 €	92 745,34 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve le compte de gestion et adopte le compte administratif 2023 de l'EPCC Ateliers Médicis, ce dernier étant conforme au premier.

Votants : 19

Pour : 18

Abstention : 1

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 29 mars 2024

Fait à Clichy-sous-Bois le 26 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-03-197
Affectation du résultat 2023

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à l'école La Renverse, 14, rue Alexandre Bachelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine délégué à la culture et au patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD, suppléant de Monsieur Faisal DAALLOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER représenté par Carole SPADA

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI représentée par Jean-Jacques PAYSANT

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Madame Valérie SENGHOR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZIAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 6
- Votants : 19

Affectation du résultat 2023

Délibération n° **2024-04-197** du 26 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de la Région Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2221-48-1 relatifs à l'affectation des résultats, et à leur reprise anticipée,

Vu l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2023,

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable,

Considérant le projet de l'EPCC ATELIERS MEDICIS pour l'exercice 2024,

Conformément à l'instruction comptable, le conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement, pour tout ou partie selon les règles exposées ci-après.

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Seul, le cas échéant, le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé, le cas échéant des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068),
- Pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (002) ou encore en dotation complémentaire de la section d'investissement.

Le compte administratif 2023 présente :

- **Un résultat de fonctionnement de l'année 2023 en déficit de 207 651,09 euros qui engendre un résultat de fonctionnement cumulé de : 2 0162 745,34 € ;**
- **Un solde global d'exécution en section d'investissement cumulé de :3 771 567,82 euros €.**

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **Affecte la somme de 100 000 euros au compte 1068, afin de répondre à l'engagement d'autofinancement des travaux du futur lieu ;**
- **Affecte le solde, soit 2 062 745,34 en recettes de fonctionnement au compte 002 pour l'exercice 2024.**

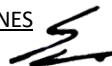
Votants : 19

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 29 mars 2024

Fait à Clichy-sous-Bois le 26 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-03-198
Budget supplémentaire 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à l'école La Renverse, 14, rue Alexandre Bachelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture représentante de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine délégué à la culture et au patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD, suppléant de Monsieur Faisal DAALOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER représenté par Carole SPADA

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI représentée par Jean-Jacques PAYSANT

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Madame Valérie SENGHOR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZIAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 6
- Votants : 19

Budget supplémentaire 2024

Délibération n° **2024-04-198** du 26 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l’arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d’Ile-de-France portant création de l’Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l’arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d’Ile-de-France portant modification de l’Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu les statuts de l’Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médecis » ;

Vu la délibération n°2023-12-191 du 12 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-04-196 du 26 mars 2024 relative au compte administratif 2022 ;

Vu la délibération 2024-04-197 du 26 mars 2024 relative à l’affectation du résultat ;

Concernant la section d’investissement l’excédent 2023 est intégralement reporté en vue des dépenses à venir pour le futur lieu. Ces crédits sont complétés par un virement de la section de fonctionnement en recettes de 100 000 € pris sur l’excédent de fonctionnement net fin 2023 afin de procéder à une part d’autofinancement du bâtiment à venir. D’autre part, un transfert des restes à réaliser est opéré, puisque nous passons de l’étape d’étude à l’étape de réalisation (transfert du chapitre 20 au chapitre 23 de 2 758 532,82 €).

Concernant la section de fonctionnement l’excédent de fonctionnement net de 2 062 745,34 € à l’issue de l’exercice 2023 permet de financer le développement de divers projets, ainsi que les restes à réaliser (Création en Cours).

2024 BS BALANCE

EXPLOITATION

		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CRÉDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	62 745,34 €	
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2 000 000,00 €	
	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ		2 062 745,34 €
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 062 745,34 €	2 062 745,34 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (Y COMPRIS LE COMPTE 1068)	3 871 567,82 €	100 000,00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	2 797 409,43 €	
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		6 568 977,25 €
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 668 977,25 €	6 668 977,25 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- **Adopte budget supplémentaire 2024 de l'établissement, reprenant les résultats de l'exercice 2023, équilibré en dépenses et en recettes.**

Votants : 19

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 29 mars 2024

Fait à Clichy-sous-Bois le 26 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-03-199
Montant global Budget de l'opération futur lieu et plan de financement

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et demie, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu à l'école La Renverse, 14, rue Alexandre Bachelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, sous la Présidence de Monsieur Serge Lasvignes, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Bertrand MUNIN, Adjoint au Délégué à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture représentant de Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Monsieur Nicolas VERGNEAU, Chargé de mission politique de résidence, tiers lieux de création, programmes transversaux de soutien à la création, ministère de la Culture représentant de Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture

Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture représentant de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ministère de la Culture

Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Académie de Créteil représentant de Madame Juliette BENETTI, Rectrice, Académie de Créteil

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France, Présidente de la commission culture

Métropole du Grand Paris

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine délégué à la culture et au patrimoine, suppléante de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil

Centre Pompidou

Monsieur Laurent LE BON, Directeur du Centre Pompidou

Personnalités qualifiées

Monsieur Serge LASVIGNES

Madame Anne-Claire MIALOT

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC

Représentants du personnel

Monsieur de Cédric DE MONDENARD, suppléant de Monsieur Faisal DAALLOUL

Monsieur Frank GRIMAUD

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Monsieur Laurent ROTURIER représenté par Carole SPADA

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'Égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Juliette BENETTI représentée par Jean-Jacques PAYSANT

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pouvoir à Madame Anne-Claire MIALOT

EPT Grand Paris Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois, pouvoir à Monsieur Xavier LEMOINE

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZÉ, Directeur de la Villa Médicis, pouvoir à Monsieur Laurent LE BON

Était également excusé : Monsieur Florian SITBON, Conseiller de Paris ; Madame Valérie SENGHOR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Virginia GOLTMAN-REKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, DG2TDC, ministère de la Culture

Madame Carole Virginie MIRABEAU, Conseillère pour la danse, DRAC, ministère de la Culture

Madame Laura OBLED, Cheffe adjointe du service création, Région Île-de-France

Monsieur Edouard BRENA, Chargé des arts visuels, Région Île-de-France

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, Département Seine-Saint-Denis

Monsieur François ARLANDIS, Chef de projet culture, Métropole du Grand Paris

Madame Maud VAINTRUB-CLAMON, Cheffe du bureau du spectacle, Ville de Paris

Madame Auriane HUNTER, Chargée du secteur Théâtre et Danse – Bureau du spectacle, Ville de Paris

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Directrice, Madame Flavie VAN COLEN, Directrice Administrative et Financière, Monsieur Luca BARTHAS, Chargé d'administration, Madame Eva BÉLIZAIRE Chargée de mission auprès de la direction.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 6
- Votants : 19

Montant global Budget de l'opération Futur Lieu et plan de financement

Délibération n° **2024-03-199** du 26 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l’arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d’Île-de-France portant création de l’Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l’arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d’Île-de-France portant modification de l’Établissement public de coopération culturelle « Médecis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médecis » ;

Vu la délibération n° 2022-12-157 du 6 décembre 2022 du Conseil d’administration des Ateliers Médecis, portant sur le coût global de l’opération,

Vu la délibération n° 2023-06-177 du 13 juin 2023 portant sur l’actualisation du plan de financement de l’opération immobilière au regard du coût actualisé à l’APD de 39,773 M€ pour le futur lieu des Ateliers Médecis,

Vu la délibération n° 2023-06-178 du 13 juin 2023 portant notamment sur l’autorisation à lancer et signer les marchés de travaux

Après le lancement des marchés de travaux à l’automne 2023 et l’analyse des offres au début de cette année, le coût des travaux est aujourd’hui porté à 25 891 000 € pour 21 470 000 € (valeur novembre 21) estimé après l’établissement de l’APD. Ce nouveau montant intègre l’actualisation des prix entre 11/21 et la date de remise de offres, des prestations de surveillance du chantier pour les entreprises ainsi que les nuits et week-end par les services de sécurité. Ces évolutions ont une incidence sur les montants de révision de prix et de différentes prestations.

La Commission d’Appel d’Offres, réunie le 14 mars derniers a adopté à l’unanimité les propositions concernant les entreprises prés-sélectionnées.

Parallèlement, à la suite du dépôt d’un rescrit fiscal sollicitant l’assujettissement de l’établissement à la TVA, l’administration fiscale a répondu favorablement en soumettant à 100 % le projet des Ateliers.

Il a donc été nécessaire de reprendre le budget de l’opération ainsi que son financement.

- Coût et financement de l’opération

Le budget prévisionnel peut être aujourd’hui établi comme suit :

SUIVI D'ENVELOPPE FINANCIERE

Site: Parcelle dite Utrillo à Montfermeil (93)

Opération: Construction du nouveau bâtiment des Ateliers Medecis

Budget APD v2
TDC: 39,78M

Commande (SIMULATION avant
Signature Marchés de Travaux)

20/3/23

date : 31/1/24

I- COUT DES TRAVAUX		(Valeur Marché MOE - Nov 21)	(Valeur ACT - Fév 24)
TOTAL TRAVAUX	Euros/HT	21 470 000,00	25 891 200,00
II - MOBILIER & SCENOGRAPHIE			
TOTAL MOBILIER	Euros/HT	805 500,00	1 000 000,00
III - PROVISION : MISES AU POINT ET ALEAS			
PROVISIONS € HT			1 344 560,00
TOTAL PROVISIONS	Euros/HT	2 147 000,00	1 344 560,00
IV - PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Euros/HT	4 429 613,30	4 742 714,48
V - FRAIS DIVERS		VOIR ONGLET	
TOTAL FRAIS DIVERS	Euros/HT	1 500 864,84	1 617 880,36
TOTAL	Euros/HT	30 352 978,14	34 596 354,84
	TVA 10%		0,00
	TVA 20%	5 956 141,00	6 804 817,00
TOTAL	Euros/TTC	36 309 119,14	41 401 171,84
VII- ACTUALISATIONS - REVISIONS (Provisions) :			
2. Travaux Révisions - 2,5 ans à 3,1% par an. Hypothèse taux à mi-parcours*50%(masse travaux actualisés)		3,88% 577 598,29	1 899 694,26
3. Révision PI - 5 ans à 1,92 % par an (moy). Hypothèse taux à mi-parcours*50%(masse PI actualisés)		4,80% 127 572,86	330 804,33
TOTAL ACTUALISATIONS - REVISIONS	Euros	3 464 495,55	2 230 498,59
TOTAL GENERAL			
TOTAL GENERALEuros /TDC		39 773 614,69	43 631 670,43

Il est donc proposé de considérer ce chiffre comme coût global du projet, dont le financement est assuré à ce jour comme suit :

- Subvention État :	19,48 M€
o Plan de relance	1,98 M€
o CPER	15 M€
o Surcoût après remise des offres	2,5 M€
- Subvention Métropole du Grand Paris	8,5 M€
- Subvention Région Ile-de-France - CPER	5 M€
- Subvention Conseil Départemental 93	1,1 M€
- Subvention ville de Clichy-sous-Bois	0,5 M€
- Subvention ville de Montfermeil	0,5 M€
- Autres subventions attendues (Fonds vert, Agence de l'eau)	0,66 M€
- Autres financements sollicités	1,25 M€
- TVA (à compter du 01/01/24)	6,641 M€
- TOTAL	43,631 M€

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, :

- Adopte le projet d'investissement présenté ainsi que le plan de financement ;
- Confirme la délégation de sa compétence à la Directrice de l'Établissement pour prendre toute décision, signer les différents actes et marchés, exécuter et régler l'opération de construction pour le montant ainsi défini.

Votants : 19

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 29 mars 2024

Fait à Clichy-sous-Bois le 26 mars 2024

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Serge LASVIGNES

